

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



ME : 040-214001927-20230405-2023_04_0088BP-BF

BUDGET PRIMITIF 2023

INTRODUCTION

Le budget primitif principal 2023 de la ville de Mont de Marsan sera de 59 537 363,31 € dont 37 570 985,77 € en fonctionnement et 21 966 377,54 € en investissement, restes à réaliser inclus.

Le budget subit la violence des impacts d'une crise mondiale. La reprise économique et les tensions induites sur la demande après les confinements d'une part, et la stratégie zéro Covid en Chine d'autre part, ont provoqué une rupture dans la chaîne d'approvisionnement et alimenté l'inflation. S'ajoute la guerre en Ukraine qui a généré une forte augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Le budget 2023 s'inscrit par conséquent dans ce contexte. Cela se traduit par une hausse importante du budget de fonctionnement (+ 9%) et notamment les postes énergétiques et d'entretien-maintenance, le renchérissement des coûts de certains projets d'investissements alors qu'à l'inverse, malgré la forte progression des valeurs locatives cadastrales (+7,1 %), nos recettes évoluent faiblement (6 %)

Ce nouveau modèle économique modifie les équilibres financiers. Depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes du bloc communal sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique.

Le retour de l'inflation pèse ainsi directement sur les budgets et plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation et des services externes, aux achats de biens non stockables (eau, énergie, etc.)

Pour autant, nous avons fait un choix fort de ne pas augmenter la fiscalité directe locale (malgré la suppression de la taxe d'habitation et les augmentations subies de notre budget).

La recherche d'économie de dépenses a donc été privilégiée afin de garantir l'évolution de notre auto-
permettra d'assurer un programme d'investissements ambitieux, adapté aux besoins du territoire et capable de moderniser
durablement le patrimoine communal ainsi que les services publics de proximité. Plus de 15 millions d'euros seront ainsi
investis cette année dans les dépenses d'équipement, reports inclus.

Le budget 2023 se caractérise par :

- Le lancement de l'opération de réhabilitation du Musée Despiau-Wlérick lissé sur plusieurs exercices. L'année 2023 sera notamment consacrée aux études de l'avant-projet définitif puis dans la délivrance du permis de construire. **Une première tranche débutera en 2024 avec la démolition du lycée Saint-Vincent suivies de fouilles archéologiques ; une fin de travaux prévue en 2026, puis une ouverture au public en 2027 ;**
- La poursuite du programme Action cœur de ville ; avec l'accentuation **de la dynamique commerciale de notre centre-ville (aides, accompagnement des commerçants) ; l'affirmation d'une armature végétale (création de l'îlot de fraîcheur Laulom, plantation de 2.000 arbres, le raccrochage du parc Jean Rameau vers le centre-ville ; l'expérimentation piétonne rue Gambetta) ;**
- **L'accentuation de la production de logements (stratégie sur des ensembles immobiliers en cœur de ville, poursuite du dispositif ORT) ;**
- **La réalisation de projets structurants** (Nouvelles-Galeries NG2, requalification complète de l'avenue de Sabres, résidence universitaire en centre-ville, anneau cycliste du Harbaux) ,
- L'effort sans précédent mis sur l'entretien et la rénovation de notre patrimoine bâti et voirie (plus de 2M€) ;
- L'effort inédit mis sur le renouvellement renforcé des équipements (technique, informatique, matériels). On peut associer à cette volonté la poursuite de la démarche Santé Qualité de Vie au Travail avec la poursuite en 2023 de la formation des managers.

4 choix politiques forts qui nous guident sur ce mandat :

- 1. Préserver notre qualité de vie à Mont de Marsan avec une qualité de service dû aux usagers toujours plus performante en nous recentrant sur nos missions prioritaires.**
- 2. Construire le futur : investir pour l'attractivité de notre territoire, consolider nos atouts en matière culturelle, sportive et associative vecteurs de développement.**
- 3. Protéger le pouvoir d'achat : Limiter le recours à l'impôt autant que possible.**
- 4. Gérer nos finances de façon responsable : Contenir notre endettement, être inventif pour toujours trouver de nouvelles marges de manœuvre et conduire nos projets sans hypothéquer notre avenir.**

➤ Nos objectifs pour 2023 à Mont de Marsan

Mont-de-Marsan dans l'action sociale et les solidarités : soutien et proximité.

Nous conserverons à la même hauteur notre soutien au tissu associatif durement éprouvé depuis la crise sanitaire (1 M€). Nous avons accordé un nombre important de subventions exceptionnelles pour pallier le besoins des associations dans la difficulté.

Nous maintiendrons nos politiques sociales menées par le CCAS, particulièrement en direction de la petite enfance et de nos aînés.

Nous poursuivrons les animations à destination des seniors et le soutien aux plus démunis.

La culture, priorité essentielle du mandat et du budget 2023

Nous poursuivrons nos politiques culturelles en partenariat avec l'agglomération et le Conseil Départemental (notamment pour le festival Arte Flamenco).

Nous poursuivrons l'amélioration des animations phares de notre ville menées par la régie des fêtes (Madeleine, carnaval, Noël, etc.) ;

**Démocratie participative :**

Parce que la démocratie s'apprend et se cultive dès l'enfance, nous créerons un conseil municipal des jeunes pour permettre à ces futurs citoyens d'apprendre le fonctionnement de la démocratie et de nos institutions républicaines ;

La transformation progressive de Mont de Marsan et de son centre-ville :

Les investissements directs sur le programme « Action cœur de ville » phase 2 tels que le Café music (350 élèves de notre territoire qui bénéficient chaque jour de cette structure) vont se poursuivre. Les efforts menés sur les commerces du centre-ville portent leurs fruits puisque notre taux de vacance est ainsi passé de 19 % à 10,5 %.

- des investissements vertueux pour l'environnement notamment à travers la poursuite de la modernisation de l'éclairage public (1.800 points lumineux modernisés en LED) ou encore l'optimisation constante de la performance énergétique de nos bâtiments (isolation de l'école de l'Argenté).
- des travaux de rénovation de notre patrimoine sportif (rénovation du terrain de rugby du stade André et Guy Boniface, Harbaux, Plaine des Sports Camille Pédarré), et de nos poumons verts en redonnant à la plaine des sports son attractivité urbaine et environnementale.
- des investissements pour nos services en termes de matériels et d'équipements numériques indispensables pour l'amélioration constante de leurs conditions de travail.

**COMMENT LIRE NOTRE BUDGET PRIMITIF 2023 (hors report)**

	DEPENSES	RECETTES	
Dépenses réelles de fonctionnement	31 177 940,49 €	36 533 536,54 €	Recettes réelles de fonctionnement
Epargne brute	5 355 596,05 €		
Remboursement de dette	3 784 170 €	5 355 596,05 €	Epargne brute
Dépenses d'investissement	12 707 469,77 €	4 713 326,11 €	Recettes d'investissement
		6 669 163,45 €	Emprunt



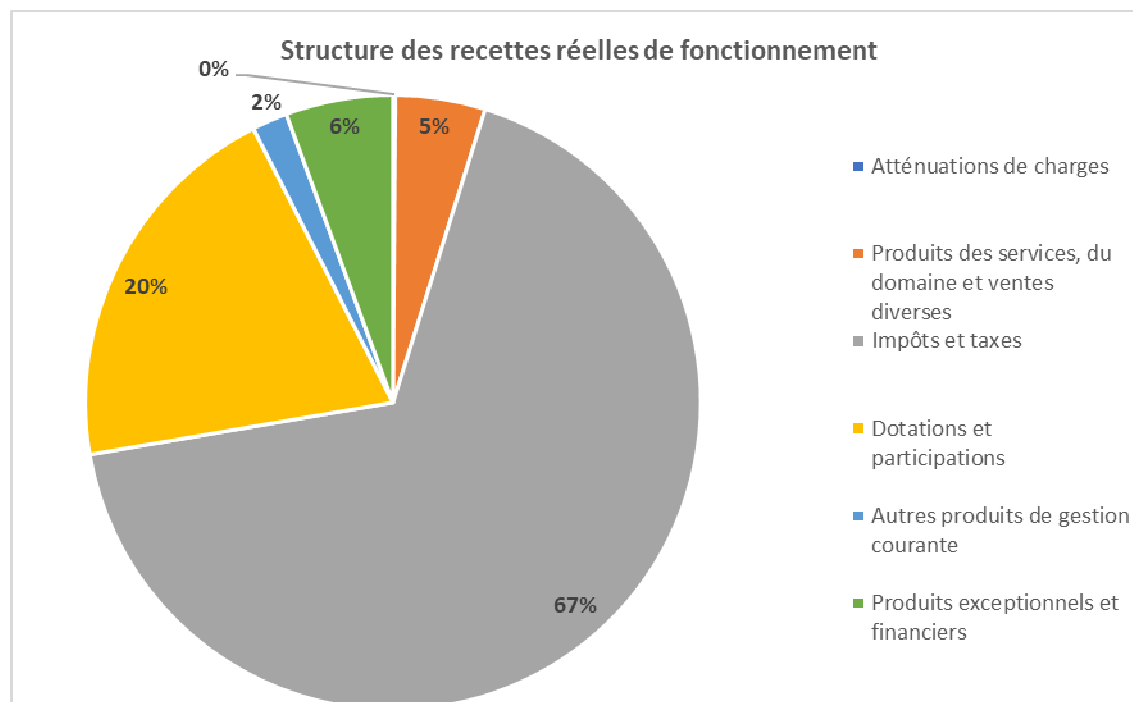
Budget principal de fonctionnement



Budget principal de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement courantes augmentant de 6%

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Evolution
Atténuations de charges	80 000,00 €	40 000,00 €	-50,00 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 577 800,00 €	1 556 442,00 €	-1,00%
Impôts et taxes	21 006 126,00 €	22 213 510,29 €	6,00 %
Dotations et participations	6 831 141,00 €	6 659 158,00 €	-3,00 %
Autres produits de gestion courante	565 052,00 €	611 636,00 €	8,00 %
Total produits gestion courante	30 060 119,00 €	31 080 746,29 €	3,00 %
Produits exceptionnels et financiers	1 293 422,66 €	1 858 685,00 €	44 %
Total Recettes de fonctionnement	31 353 541,66 €	32 939 431,29 €	5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	746 844,08 €	1 037 449,23 €	38,91%
Total	32 100 385,74 €	33 976 880,52 €	5,85%



Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre représente le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie ou en accident du travail.

Produits des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 "produits des services" s'élève à **1 556 442 €**. Il baisse de 1% pour coller à la réalité des réalisations 2022 qui ont été inférieures aux prévisions

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre progresse de 6% en raison d'une évolution des bases fiscales (+6,17%), une augmentation des occupations du domaine public (+41%)

Pas d'augmentation des taux d'impositions à la Ville. En 2023 la majorité municipale propose de maintenir les taux de fiscalité identiques à 2020 et 2021 et 2022.

**Dotations et participations (chapitre 74)**

Les différentes dotations évoluent peu. La DGF prévue est identique à 2022 en attendant les notifications.

Au total ce poste **diminue de 3%**

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 (revenus des immeubles) progresse de 8% ; ce chapitre tient compte des immeubles achetés depuis 2019.

Produits exceptionnels (chapitre 77) et produits financiers (chapitre 76)

Ce chapitre augmente de 44 %.

Ces chapitres intègrent notamment le fond de soutien pour le remboursement des prêts toxiques ainsi que la reprise sur provision de 1,5 M€ de la créance du cinéma qui sera annulée partiellement (pour 1,3 M€ en dépense de fonctionnement article 673).

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit ici de la valorisation des travaux effectués par les équipes de la ville (travaux en régie) et qui se trouvent valorisés par la suite en investissement et des neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Nous augmentons les dépenses réelles de fonctionnement de 9%, augmentation due à la hausse importante des charges à caractère général (dépenses énergétiques) et à l'évolution des charges de personnel

Dépenses de fonctionnement	2022	2023	Evolution
Charges à caractère général	5 716 138,36	6 391 455,15	12,00%
Charges de personnel et frais assimilés	11 479 046,00	11 699 445,00	2,00%
Atténuations de produits	4 846 956,24	7 145 746,24	6,00%
Autres charges de gestion courante	6 314 451,66	6 383 725,35	1,00%
Total des dépenses de gestion courante	28 356 592,86	29 620 440,49	4,00%
Charges financières	1 021 180,00	1 002 000,00	-1,88%
Charges exceptionnelles	81 500,00	1 557 500,00	1 811%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 459 272,86	32 179 940,49	9,00 %
Virement à la section d'investissement	3 696 570,77	3 012 823,51	-18,50 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 894 288,75	2 378 221,77	-17,83 %
Total des dépenses de fonctionnement	36 050 132,38	37 570 985,77	4,22%



Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Le niveau des crédits augmente de 2%

Il est prévu notamment :

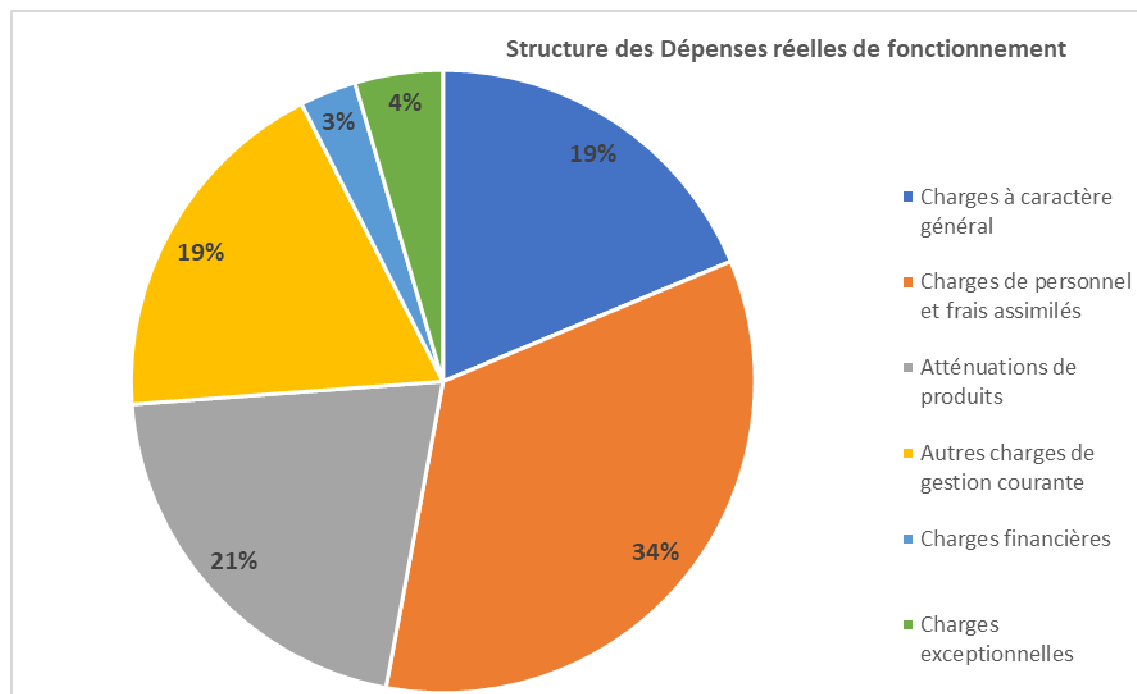
- **115 000 €** pour des ajustements de régime indemnitaires, l'impact des augmentations de la cotisation d'assurance du personnel, le forfait mobilité
- La création d'un agent animateur de la politique vélo pour le service des sports (poste financé)

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre prévoit globalement une hausse de 12% soit **+675 000 €**. Parmi les principales dépenses on peut noter :

- Les dépenses énergétiques : +450 000 € avec une prévision de 2 M€
- Les fournitures : 774 000 € (-30 000 €)
- Les contrats de prestations de services : 638 000 € en hausse de 113 000 € notamment avec la participation au Tour de France.
- Les dépenses d'entretien du patrimoine : 422 000 € (en hausse de 20 000 €)
- Les transports de biens en hausse de 150 000 € notamment liée aux frais de déménagement des œuvres du musée

La mutualisation des services et la constitution de groupements de commande avec Mont de Marsan Agglomération, le CCAS et le CIAS permet de poursuivre l'optimisation des charges courantes.



Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce poste augmente de 6%

Les atténuations de produits comprennent principalement le reversement à Mont de Marsan Agglomération de l'attribution de compensation. Pour 2023, ce poste intègre une régularisation de 2022.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 augmente de 1% pour s'élever à 6 383 725 €.

Ce poste comprend les participations aux budgets annexes Régie des fêtes, ZAC et PRU.

Le niveau des **subventions versées aux associations** s'élève à **1 190 000 €** soit identique à 2022.

La subvention à la **Régie des fêtes** s'élève quant à elle à **697 319 €** soit +160 000 € par rapport à 2022 pour tenir compte du déficit de clôture et du renchérissement des frais annexes aux fêtes. Mais cette augmentation devrait être compensée par une amélioration des affiches de la madeleine 2023

La subvention au budget annexe **PRU** s'élève à **262 780 €** (-187 000 € / 2022)

La subvention au budget annexe **ZAC Quartier Nord Peyrouat** est quant à elle de **386 835 €** (+51K€ /2022)



La subvention au SDIS augmente de 51 000 € pour s'élever à **992 759 €**

Par ailleurs, la subvention au CCAS pour 2022 s'élève à **1 606 000 €**, montant identique à 2022 qui avait elle-même augmenté de 280 000€.

L'école de Musique du Conservatoire Départemental de Musique reste, après le SDIS, la structure extra-municipale la plus subventionnée avec **plus de 350 000 € de subvention.**

Charges financières (chapitre 66)

Le chapitre 66 "charges financières" diminue de 2% et s'élève à 1M€.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Le chapitre 67 "charges exceptionnelles" augmente de 1,4M€ et correspond à l'annulation partielle à hauteur de 1,3M€ des titres émis à l'encontre du cinéma Grand Club suite à la médiation ayant aboutie à un protocole transactionnel.

L'autofinancement dégagée (023) représente 3 012 823 € et diminue par rapport à 2022 de 18%. Cela correspond à une évolution plus rapide des dépenses réelles par rapport aux recettes.



Budget principal d'investissement



Budget principal d'investissement

1 - Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2022	2023	% REALISE
Subventions d'investissement	1 236 146,00	2 580 875,50	108%
Emprunts et dettes assimilées	3 066 582,30	5 770 943,45	88,19%
Immobilisations en cours	26 100,00	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'équipement	4 328 828,30	8 351 818,95	93,00 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00	1 932 450,61	77,68%
Produits des cessions d'immobilisations	760 719,00	200 000,00	-73,71%
Total des recettes réelles	6 189 547,30	10 484 269,56	69,38 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 095 062,87	2 378 221,77	13,52%
Virement de la section de fonctionnement	3 614 820,77	3 012 823,51	-16,65%
Total	11 899 430,94	15 875 314,84	33,41%

Parmi les 2 580 875,50 € de subventions, on trouve notamment :

- 1 033 000 € pour la réfection du terrain de Boniface
- 515 000 € pour l'ilot Laulom
- 418 393 € au titre du RHI Ilôt Fontainebleau
- 384 000 € pour la couverture des courts de tennis
- 130 000 € de produit des amendes de police

Par ailleurs 2 192 842 € de subventions sont en reports dont

- 86 376 € au titre de la subvention de la CDC pour les travaux TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte)
- 1 067 000 € de subvention DSIL au titre du plan de relance pour l'acquisition de l'ilot Laulom
- 402 718 € de solde de subvention pour les travaux d'aménagements sur la plaine des jeux,
- 480 000 € pour les anneaux cyclistes du Harbaux

Le montant de l'emprunt prévu correspond dans l'immédiat au montant nécessaire à l'équilibre du budget (5,7 M€)

Dans le poste Dotations et fonds divers, nous retrouvons la taxe d'aménagement (405 000 €) et le FCTVA estimés à 240 000 €.



2 - Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2022	2023	Evolution
Immobilisations incorporelles	758 973,00 €	397 450,00 €	-47,63 %
Subventions d'équipement versées	1 988 032,00 €	2 467 600,00 €	24,12 %
Immobilisations corporelles	4 943 761,49 €	6 546 695,00 €	50,59 %
Immobilisations en cours	1 260 451,00 €	1 300 000,00 €	3,14%
Total des dépenses réelles d'équipement	8 951 217,49 €	10 711 745,00 €	19,67%
Emprunts et dettes assimilées	2 766 668,00 €	2 782 170,00 €	0,56 %
Total des dépenses réelles	11 717 885,49 €	13 493 915,00 €	15,16%
Travaux en régie, opération patrimoniale	730 918,20 €	1 037 449,23 €	41,94 %
Total des dépenses	12 448 803,69€	14 531 364,23€	16,73 %

Les dépenses **d'équipement hors reports** représentent **10,7 M€** soit **19,67% de plus qu'en 2022**.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 5,4 M€.

Dans cette section, on retrouve les travaux en régie à hauteur de 412 000 €, l'étalement de l'indemnité de rachat des halles et 425 449 € de neutralisation des amortissements des subventions

BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023



ID : 040-214001927-20230405-2023_04_0088BP-BF

Vie de la Cité - proximité

Cadre de vie		Voirie	
APCP matériels des équipes et SQVT	415 155	Enfouissement des réseaux	567 600
Autres équipements : sport, police municipale, matériel associatif, travaux logements ville	88 000	Aménagement de la voirie	448 000
Mobilier Matériel	61 000	Feux tricolores	120 000
refonte site internet	35 000	Espaces verts	55 000
Mobilier urbain	110 000	Eclairage public et participation SYDEC	145 000
Vidéoprotection	40 000	Participation aux travaux de voirie Agglo	850 000
Espaces verts	40 000	Participation PC et extension réseau électrique	5 440
Réfection Mur de soutènement EV	52 500	réseau étude (géoréférencement)	60 000
Mise en conformité Bâtiments communaux ADAP et informatisation mairie	387 720		
concessions cimetières et colombarium	15 000		
Nahuques : cheptel + mobilier	34 800		
PTM (QVT) : aspiration centralisée + station essence	150 000		
Sport		Culture	
Mise à niveau des équipements sportifs salle + stade	95 200		
Entretien ancienne tribune Boniface - réseau	100 000	Travaux café Music	450 000
Couverture des Courts de tennis (net de subvention)	350 000	Aménagement musée	250 000
Terrain Boniface (net de subvention)	250 000	Conseils de quartier	
Golf : arrosage et clôture	47 000	Conseils de quartiers	100 000
Développement de la Ville			
Cœur de ville		Urbanisme - Foncier	
Ravalement de façades	180 000	DIVERS acquisition	28 000
OPERATION COEUR DE VILLE (net de subvention)	1 780 617	Performance énergétique	
Rachat Halle + Travaux Passerelle du Musée	600 000	Travaux suite diagnostic énergétique	100 000

1. Vie de la Cité : 5 251 415 € (BP)

1.1 Cadre de vie et équipements municipaux : 1 368 175 €

415 155 € seront investis dans la Santé Qualité de Vie au Travail (**SQVT**) pour améliorer ou renouveler le matériel afin d'accompagner les équipes municipales. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail de nos employés et donc améliorer leur santé. 150 000 € sont par ailleurs affectés pour moderniser le PTM avec une aspiration centralisée menuiserie et des stations essences

387 720 € sont prévus dans l'aménagement et la **mise en conformité de bâtiments communaux** (bâtiments recevant du public et logements sociaux). Ce montant intègre une enveloppe de 100 000 € pour les travaux d'accessibilité **ADAP** et 87 720 € pour l'**informatisation** de la mairie
40 000 € sont prévus pour la **Vidéoprotection**

110 000 € sont prévus pour du mobilier urbain.

1.2 Le grand chantier de la voirie : 2 241 040 €

Mont de Marsan dispose d'un réseau de voirie de **180 km** : quasi équivalent à une ville de 100 000 habitants.

Cette année :

- **567 600 €** sont prévus pour l'**enfouissement** et la rénovation des réseaux
- **448 000 €** pour l'**aménagement de la voirie**
- **145 000 €** pour l'amélioration de l'**éclairage public**.
- **65 440 €** pour le **géoréférencement des réseaux**

Pour 2023, **850 000 €** seront versés (fonds de concours) à Mont de Marsan Agglomération pour augmenter l'enveloppe de travaux annuelle de voirie dont 600 000 € sont dédiés à la réhabilitation de l'avenue de Sabres (pendant 3 ans)

Enfin, comme chaque année, une enveloppe **120 000 €** pour le renouvellement de feux tricolores (Lacaze, Foch, Farbos).

1.3 Culture et patrimoine : 700 000 €

Des dépenses sont prévues pour le **projet muséal : 250 000 €**.

Une enveloppe de **450 000 €** est prévue pour **les travaux du Café music** (fonds de concours 2023)

1.4 Conseils de quartiers : 100 000€

Depuis 2009, les Conseils de quartier ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des investissements, très appréciés par les habitants. En 2022, ont ainsi été dépensés pour 2 250 € d'appareils de piégeage de moustiques tigrés, 107 140 € pour la réfection des allées de Nahuques, 11 480 € de corbeilles de propreté

L'enveloppe budgétaire en investissement est reconduite pour 100 000 € en 2023.

2. Rénovation des équipements sportifs : 842 200 €

Les élus du territoire, accompagnés par les acteurs du sport amateur, scolaire et professionnel, ont travaillé de concert pour élaborer le Schéma de développement des équipements sportifs le plus cohérent en fonction des contraintes et des projets de chacun.

En 2023 :

- **350 000 €** net de subventions sont prévus pour la **couverture des courts de tennis**. (0,9M€)
- **100 000 €** seront consacrés à des travaux de réseau pour l'ancienne tribune Boniface
- **250 000 €** net de subventions sont destinés à la réfection du terrain d'honneur de Boniface (1,4 M€)
- **142 200 €** sont prévus pour la mise à niveau des équipements sportifs (abri de joueur, traceuse, poteau, panneau de Basket à Mitterrand...)

3. Le Développement de la Cité : 2 668 617 €

3.1 Le cœur de ville : 1 354 813 €

Pour 2023 l'accent sera mis sur l'Opération Façades (180 k€), l'ilôt Laulom, l'ilôt Fontainebleau (RHI), des travaux d'aménagements.

3.2 Urbanisme / foncier : 28 000€

28 000 € sont inscrits pour études urbanismes et géomètres.

3.3 Performance énergétique : 100 000 €

Nous continuons les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du programme national TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) signé par Mont de Marsan Agglomération, avec des investissements sur les bâtiments communaux afin d'améliorer sensiblement leur **performance environnementale** et ainsi réduire leur empreinte écologique.



Budgets annexes

Les travaux réalisés sur le budget ZAC seront minimes.

Régie des fêtes : le budget 2023 s'inscrit dans une configuration d'une amélioration du plateau de la Madeleine 2023 dans le but d'améliorer la billetterie.

Régie PFM/CREMA :

Le budget 2023 prévoit des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements.

Pour le Crématorium, création d'un espace de convivialité